CALENDRIER DE L'AFFECTATION EN 6EME DE COLLEGE - RENTREE SCOLAIRE 2024

Intervenant	Opération à effectuer	Date de début	Date butoir	Observations			
Directeurs d'école	Vérification des adresses des élèves de CM2 dans ONDE	Avant le vendred	i 23 février 2024	Cette étape permet de faciliter le traitement dans affelnet 6ème pour les directeurs d'école. L'import des données de onde vers affelnet sera réalisé par la dsden le 4 mars			
	Lundi 11 mars 2024 : Ouverture de la campagne AFFELNET 6ème						
Directeurs d'école	Edition et remise aux familles du VOLET 1 pré-rempli (à retourner à l'école)	lun. 11 mars 24	ven. 15 mars 24	Édition et saisie INDISPENSABLES du volet 1 <u>avant</u> l'impression du Volet 2			
Directeurs d'école	Saisie des modifications du VOLET 1 (saisie possible dès le 11 mars)	lun. 11 mars 24	ven. 22 mars 24	Vérification indispensable des justificatifs fournis par les familles avant saisie			
DSDEN	Détermination et fiabilisation de la carte scolaire	lun. 25 mars 24	ven. 29 mars 24	Fermeture temporaire d'affelnet 6ème			
Directeurs d'école	Edition et remise aux familles du VOLET 2 (à retourner à l'école accompagné des pièces justificatives en cas de demande de dérogation). Saisie possible dès l'édition du volet 2.	mar. 2 avr. 24	lun. 8 avr. 24	Les volets 2 doivent être complétés et signés par les 2 titulaires de l'autorité parentale			
Directeurs d'école	Saisie dans AFFELNET 6ème des éléments portés par les familles sur le volet 2 (vœux des familles, demandes de dérogation) et dépôt dans colibris des demandes de dérogation	lun. 8 avr. 24	ven. 19 avr. 24	Pièces justificatives indispensables (dont les mentions légales) pour l'examen des demandes de dérogation			
Directeurs d'école	Après saisie des demandes de dérogation : édition et remise des accusés-réception aux familles concernées	lun. 8 avr. 24	ven. 19 avr. 24	L'accusé de réception n'est à délivrer qu'aux familles ayant demandé une dérogation			
Directeurs des écoles privées / collèges publics	Les directeurs des <u>écoles privées</u> transmettent au <u>collège public de secteur</u> les fiches de liaison affelnet des familles dont l'enfant est scolarisé dans leur école et qui souhaitent poursuivre leur scolarité dans un collège public	Avant le lundi 8 avril 2024					
Principaux de collège	Les collèges de secteur saisissent dans affelnet 6ème les éléments relatifs aux élèves des écoles privées souhaitant poursuivre leur scolarité dans un établissement public (secteur ou dérogation).	lun. 8 avr. 24	ven. 19 avr. 24	Le collège public de secteur saisit toutes les demandes même dans le cas d'une demande de dérogation. Le collège de dérogation ne doit pas intervenir dans la saisie au risque de créer des doublons.			
Principaux de collège	Transmission dématérialisée dans l'outil colibris des demandes de dérogation des élèves des écoles privées souhaitant poursuivre leur scolarité dans un établissement public autre que celui de secteur	Après saisie des demandes dans affelnet 6ème, transmission des dossiers de demande de dérogation dès que possible et avant le vendredi 19 avril 2024		Attention : les demandes d'affectation dans le collège de secteur des élèves du privé ne sont pas des dérogations. Seules les demandes de dérogation (pour un collège hors secteur) sont à transmettre.			
Directeurs d'école	Transmission dématérialisée dans l'outil colibris des demandes de dérogation avec tous les éléments et pièces nécessaires incluses au regard des motifs			Transmission des dossiers <u>dès que</u> <u>possible</u> sans attendre la date limite			
Directeurs d'école	Transmission par voie postale à la DSDEN 62 bureau DE1 des demandes des familles qui souhaitent une affectation dans un établissement du nord (secteur ou par dérogation)	Avant le vendredi 19 avril 2024		Attention : cela ne concerne que les affectations dans le département du nord. Transmission des dossiers dès que possible sans attendre la date limite.			
Directeurs d'école	IMPORTANT : validation de la saisie dans affelnet 6ème	Au plus tard le vendredi 19 avril 2024		Validation possible dès que votre saisie est terminée.			
Directeurs d'école	Saisie des décisions de passage dans ONDE	Saisie dès que possible et au plus tard le lundi 27 mai 2024		Un élève sans décision de passage ne peut être affecté par affelnet 6ème. En cas d'appel, le bureau DE1 ajustera la saisie dans affelnet 6ème après réunion de la commission			

Lundi 22 avril 2024 : Fermeture de la campagne AFFELNET 6ème					
Principaux de collège	Les principaux de collège transmettent au bureau DE1 de la DSDEN le tableau des listes des élèves classés ayant obtenu un avis favorable dans le cadre des procédures d'examen des candidatures à l'entrée en sections spécifiques (CHAM, CHAAP, CHAT, CHAC, CHAD, sections internationales, sections sportives et en internat).	Au plus tard le lundi 13 mai 2024	IMPORTANT : aucun élément de classement ne doit être communiqué aux familles. Pour rappel, la dérogation sera accordée par le DASEN sous réserve de la capacité d'accueil		
Commission d'appel du 1 ^{er} degré		vendredi 7 juin 2024			
Résultats prévus le jeudi 13 juin 2024					
Directeurs d'école	Edition de la liste des élèves affectés en 6ème dans AFFELNET 6ème	Dès le jeudi 13 juin 2024			
Principaux de collège	Les collèges d'accueil notifient impérativement aux familles les décisions d'affectation	Dès le jeudi 13 juin 2024	L'affectation dans le collège de secteur vaut refus de la demande de dérogation pour les élèves concernés		
Directeurs d'école	Dans le cadre des commissions de liaison, les directeurs d'école transmettent les dossiers des élèves affectés en 6ème.	Après le jeudi 13 juin 2024			
Principaux de collège	Les collèges procèdent aux inscriptions	A partir du vendredi 14 juin 2024			
DSDEN	1ère commission d'examen des demandes de recours le lundi 8 juillet 2024		Date limite de <u>réception</u> des recours au bureau DE1 le jeudi 27 juin		
DSDEN	2ème commission d'examen des demandes de recours le vendredi 23 août 2024		Date limite de <u>réception</u> des recours au bureau DE1 le vendredi16 août		